

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

#### DECIDE

- de solliciter un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 d'un montant de 30 455,20 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'animation ;
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président  
André CAZERES

